

DECISION DU MAIRE N° DEC2025-17

ANIMATION « LA FETE DU PRINTEMPS » « PRESTATION MUSICALE »

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de proposer des animations dans le cadre de la manifestation « La fête du printemps »,

DECIDE

Article 1:

Un contrat est signé avec Monsieur Dominique OBJOIS n° de SIREN 327538898, domicilié 11 rue Bernard Plé à Crépy-en-Valois (60800).

Article 2:

Monsieur Dominique OBJOIS organisera une prestation musicale « variété française », le 27 avril 2025 de 11h à 13h dans le parc Sainte-Agathe.

Article 3:

Le coût forfaitaire de la prestation est de 230 € (TVA non applicable, art 293B du CGI).

Article 4

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 5 février 2025.

Par délégation du Conseil municipal, Virginie DOUAT, Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site Internet de la Commune : 1 0 FEV. 2025

Accusé de réception en préfecture 060-216001750-20250205-DEC2025-17-DE Date de télétransmission : 10/02/2025 Date de réception préfecture : 10/02/2025